

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 26 octobre 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce vingt-sixième jour du mois d'octobre deux mille vingt à dix-sept heures vingt-cinq, par visioconférence

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-06-93

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Le maire mentionne que des questions peuvent être soumises par les citoyennes et citoyens via *Une journée dans la vie des citoyens*, qui se retrouve sur le site Internet de la Ville.

CV-2020-06-94

Audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (lot 3 943 954 du cadastre du Québec, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-024](#)

En conformité à la résolution CV-2020-06-19 fixant au 26 octobre 2020 à 17 h 15 la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec).

Le maire présente les règles relatives au déroulement de l'audition de cet appel.

Le maire appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 17 h 28 et se termine à 18 h 03.

Sont entendus dans l'ordre :

- David Gagné, conseiller en patrimoine du Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme, présente le dossier de la demande de démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (lot 3 943 954 du cadastre du Québec, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville);
- l'appelant, monsieur Jean-François Pelchat.

Des membres du conseil de la Ville posent des questions à l'appelant.

CV-2020-06-95

Fixation de la date du prononcé de la décision de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (lot 3 943 954 du cadastre du Québec, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-027](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De fixer au 23 novembre 2020, au cours de la séance ordinaire de ce conseil, la date du prononcé de la décision de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (lot 3 943 954 du cadastre du Québec, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-96

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2020-06-97

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville*
Appuyé par le membre du conseil de la Ville*

À 18 heures 05, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
